

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Frédéric GILSON (excusé), Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Stéphane PACCARD.

Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- | | |
|---|--|
| 1) Présentation du programme de travaux 2018 par le Garde ONF | 5) Décision sur le montant de la location de Praz D'Zeures, |
| 2) Approbation du compte-rendu du dernier conseil, | 6) Demande de permission de stationnement pour vente à emporter, |
| 3) Plan Local d'Urbanisme - débat sur les orientations générales du PADD, | 7) Informations et questions diverses |
| 4) Motion de soutien pour la Cour d'Appel de Chambéry, | |

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
2	Rajout d'un point à l'ordre du jour	Avis favorable pour approuver la demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région pour les réparations des dégâts suite à la tempête Eléanor.	
3	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	Avis favorable	
5	Motion de soutien pour la Cour d'Appel de Chambéry	Avis favorable	
6	Décision sur le montant de la location de Praz d'Zeures	Avis favorable pour un loyer de 2600 € H.T.	
7	Demande de permission de stationnement pour vente à emporter	Avis favorable pour 3 € par jour sur le parking du Pont du Var	
8 b)	Relogement des enfants à la Maison Familiale de l'Arclosan pendant les travaux de l'école	Avis favorable	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
6	Faire une annonce pour la mise en location de Praz d'Zeures	Le maire	Voit avec la SEA pour la parution dans Terres de Savoie	Par tél	Avant vendredi 16/02
	Mettre l'annonce sur le Bon coin. Mettre de fournir une lettre de motivation présentant leur projet	Le secrétariat			
	Modifier la convention : enlever les génisses, voir pour une caution, et une période d'essai. Rajouter l'entretien des abords, du câble, y annexer l'inventaire.	Le secrétariat	Voit avec l'assistance juridique	Par mail	Le plus rapidement possible
8 a)	Revoir avec Daniel Masson si la variation de ses honoraires peut être aussi à la baisse.	Le Maire		Par tel	

1. Présentation du programme de travaux 2018 par le Garde ONF

Bilan 2017 :

- parcelle à Attrape qui peut a été exploitée.
- parcelle 32 en bois façonnés : travaux pas encore réalisés (142 m3 de résineux et 30 m3 d'hêtre) vendue à la scierie « Bois du Pays ». La vente de la parcelle est à 9200 € et il y a 7500 € de travaux.

Travaux 2017 réalisés : limites parcellaires parcelle 23

Projet 2018 :

- parcelle 23 sera marquée à l'automne : prix estimé de vente 4500 €. L'accès se fera par la Combe mais il n'y a pas beaucoup de dépôt et la piste est raide. Il y aura peut être des prestations de câble.
- parcelles 10 et 11 en coupes affouagères en bord de piste. Eventuellement les parcelles 25 et 27.
- proposition pour les travaux 2018 : limites parcelle 21 pour la vente 2019.

Le garde- ONF va participer au comptage des cervidés qui font beaucoup de dégâts dans les forêts communales. Si besoin de modifier le plan de chasse, il convient de saisir la fédération de chasseurs et la DDT.

2. Demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région pour les réparations des dégâts suite à la tempête Eléonor.

Le cabinet Montmasson s'est rendu sur place pour faire une estimation des travaux.

Avant chez Jean-Claude Loyez, les travaux sont estimés à environ 40000 €.

Les travaux sur le ruisseau et l'affaissement de la route sont estimés à environ 150000€.

3. Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Une campagne de recherches de fuites a été lancée sur la commune de Serraval.

4. Plan Local d'Urbanisme - débat sur les orientations générales du PADD

Rappel des 5 orientations proposées :

- orientation n° 1 : conforter l'attractivité du Chef-Lieu pour l'habitat et les activités économiques de proximité.
- orientation n°2 : œuvrer pour un urbanisme équilibré, réaliste et pérenne, dans l'objectif d'une utilisation rationnelle et économe de l'espace et de valorisation du bâti ancien.
- orientation n°3 : pérenniser les activités économiques.
- orientation n°4 : préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager de Serraval.
- orientation n° 5 : tenir compte des équipements dans les choix de développement et les améliorer le cas échéant.

6. Décision sur le montant de la location de Praz d'Zeures

Une grille d'évaluation a été diffusée aux élus : les estimations vont de 2900 € à 3300 €.

Le loyer actuel est de 2500 € H.T.

Pour information : l'alpage de Tardevant sur Manigod est loué 2480 € et celui de l'Aulp du Fier d'en Bas est à 2160 €.

Une autorisation d'exploiter est nécessaire dès qu'il y a une surface de plus de 35 ha. Les alpages sont comptés pour moitié.

Cahier des charges : pour ovins et/ou caprins, à viande et/ou lait.

Possibilité de colocation (dissociation gîte et alpage)

Fixe le loyer à 2600 € HT pour 2018.

8. Informations et questions diverses

a) Projet école

L'architecte propose un avenant d'environ 53000 €.

b) Relogement des enfants

La maison familiale de l'Arclosan a revu ses tarifs à la baisse

c) Travaux voirie

Des devis ont été réalisés pour la mise en sécurité du Col du Marais et du Chef-Lieu : marquage et plateaux surélevés pour environ 30000 €

d) Les Bouchons 74

Invitation au 03 mars 2018 en après-midi.